

des études jusqu'à ce que des décisions finales soient prises sur les zones qu'on envisage de protéger.

- On a commencé une analyse des écarts portant sur l'ensemble de la province pour évaluer le degré de représentation des régions naturelles dans le réseau actuel de zones protégées de la Colombie-Britannique.

### 3) Mesures prévues pour 1992-93

- Vingt-trois nouveaux parcs provinciaux ou zones fauniques du service de la forêt seront désignés d'ici la fin de 1992.
- D'ici la fin de 1993, des décisions seront rendues pour 21 autres régions proposées.
- D'autres propositions de zones protégées qui ne font pas actuellement partie de la stratégie des zones protégées seront évaluées pour y être éventuellement incluses.
- Un certain nombre de réserves écologiques seront désignées.
- On appliquera les recommandations du programme relatif à la stratégie sur les peuplements mûrs afin de créer un certain nombre de zones protégées ayant des peuplements forestiers mûrs.

## Progrès réalisés par le gouvernement de l'Alberta

### 1) Nouvelles zones

- On a créé le parc provincial Lakeland (147 km<sup>2</sup>) et la zone récréative Lakeland (443 km<sup>2</sup>).
- Le parc provincial Writing-on-Stone a été agrandi de 13 km<sup>2</sup>.
- La zone faunique nationale Suffield a été réservée par le gouvernement fédéral.

### 2) Progrès relatifs à la planification des réseaux

- Le mandat du comité consultatif sur les réserves écologiques a été prolongé de trois ans. Ce comité continuera à conseiller le ministre sur les zones qu'il convient de protéger parce qu'elles sont représentatives des régions naturelles de la province.
- Diffusion du plan d'action provisoire Special Places 2000.